

# LE PROCES ET LES EXECUTIONS DE CHICAGO (1886).

L'instruction retint comme prévenus : Spies, Fielden, Neebe, Fischer, Schwab, Lingg Engel et Albert Parsons. C'est seulement au bout de deux semaines et demie et après épluchage de 979 noms qu'un jury fut constitué, donnant toute garantie pour une condamnation impitoyable et exemplaire. La preuve devait en être fournie plus tard par des dépositions sous la foi du serment. Le ministère public organisa lui-même, des faux témoignages. Bref, ce fut une caricature de jury, d'instruction, de procès, une ignoble parodie de justice devant aboutir à un jugement de classe dans toute l'acception du terme.

*“Il est vraiment difficile, a écrit Morris Hillquit, l'historien du socialisme aux Etats-Unis, d'en lire les comptes rendus sans en conclure que ce fut la plus monstrueuse caricature de justice qu'il fut jamais donné de voir dans un tribunal américain”.*

Le procureur requit la peine de mort bien qu'il ait été impossible d'établir la moindre participation directe des inculpés à l'attentat. L'attitude de ceux-ci fut admirable. Parsons, réfugié chez des amis à Waukesha (Wisconsin) et qui avait les plus grandes chances de ne pas être découvert, se constitua prisonnier le jour de l'ouverture des débats pour partager le sort de ses camarades et dit-il: *«monter aussi, si c'était nécessaire, sur l'échafaud pour les droits du travail, la cause de la liberté et l'amélioration du sort des opprimés».*

Tous, pied à pied, durant le procès, tinrent tête aux chats-fourrés et, entre le verdict et le prononcé de la peine ils élevèrent, chacun, selon leur tempérament, un mâle réquisitoire contre la société capitaliste.

*“Ce fut, comme l'a écrit Robert Louzon, une magnifique affirmation de foi et de courage”.*

Lucy Parsons a pieusement recueilli et intégralement publié ces ultimes déclarations. Il n'est peut-être pas de pages plus prenantes dans l'histoire de procès révolutionnaires prolétariens.

Spies, s'adressant au juge parla *«comme le représentant d'une classe au représentant d'une autre classe»* et traita l'avocat général Grinnel d'agent des banquiers et des bourgeois. Il évoqua les grands persécutés et se déclara prêt à les suivre.

Schwab, avec une émotion convaincante, peignit l'exploitation capitaliste qu'il avait douloureusement vécu en Europe et aux Etats-Unis. Neebe retraça les “crimes” qu'il avait commis en poussant à l'action syndicale. Fischer dénonça l'avocat général, en cas d'exécution, comme «un meurtrier et un assassin». Engel et Fielden rappelèrent la misère, l'oppression et l'exploitation des travailleurs. Lingg se proclama un ennemi irréconciliable de la société bourgeoise et un partisan de la violence révolutionnaire. Albert Parsons montra que l'ordre capitaliste est basé, maintenu, perpétué par la force, et se livra à une comparaison audacieuse entre le rôle émancipateur de la poudre à canon refoulant naguère la puissance nobiliaire, et le rôle libérateur de la dynamite permettant au prolétaire moderne de tenir en respect ses oppresseurs. Spies, Neebe et Fielden ne manquèrent pas de revenir à la question de la réduction des heures de travail. Avec un ensemble impressionnant, ils firent preuve du plus grand esprit de sacrifice, réclamant ouvertement la mort.

Spies qui aimait à rappeler le mot de Mirabeau: *«Ce n'est pas à l'eau de roses qu'on arrose le champ social»*, s'écria: *“Si la mort est la peine qui doit frapper la proclamation de la vérité, alors je serai fier d'en*

*payer le prix*". Pendez-moi, dit Neebe. Pendez-moi, répéta Lingg. *"Si ma vie, dit Fielden, doit servir à la défense des principes du socialisme et de l'anarchie, tels que je les ai compris, et dont je crois honnêtement qu'ils sont dans l'intérêt de l'humanité, je vous déclare que je suis heureux de la donner ; et c'est un très bas prix pour un si grand résultat"*.

*"Du fait de la grande et noble cause pour laquelle je m'apprête à mourir, écrivit le typographe Fischer aux camarades de son syndicat, ma route vers l'échafaud sera facile"*.

La sentence rendue le 24 août 1886 condamnait les huit accusés à la pendaison. Toutefois, une mesure de grâce intervint pour Schwab et Fielben, dont la peine fut commuée en prison, perpétuelle, et pour Neebe, qui s'en tira avec quinze ans de prison. Entre temps, l'affaire était revenue en appel le 18 mars 1887 et, par arrêt du 20 septembre le jugement avait été confirmé. La Cour Suprême des Etats-Unis ne consentit pas à casser le jugement pour vice de forme.

L'avant-veille de l'exécution, Lingg, en fumant un cigare de fulminate, se suicida dans sa cellule dans l'espoir de sauver ses camarades. La veille, lors des adieux, des scènes atroces se déroulèrent et le matin même de l'exécution, Lucy Parsons était venue supplier les geôliers avec «des paroles à attendrir les fauves» qu'on lui permit une dernière fois d'embrasser son compagnon. En vain. Elle s'était évanouie en poussant un cri tragique. En vain également les gendres des trois condamnés à mort essayèrent-ils de les voir. On les écroua à la suite de leur refus de quitter la maison de force. Les geôliers furent aussi inflexibles que le gouverneur Oglesby, qui ne tint aucun compte des pétitionns et protestations innombrables reçues par lui, notamment un télégramme des députés de la Seine et un autre des députés de l'extrême-gauche française. Du reste, un des jurés, hors du tribunal, avoua l'objectif poursuivi sous le couvert du jugement rendu: *"On les pendra quand même. Ce sont des hommes trop dévoués, trop intelligents, trop dangereux pour nos privilèges"*.

Le supplice eut lieu le 11 novembre 1887, avant midi dans la cour de la prison, cependant qu'aux abords et dans les rues environnantes, des cordons de troupe contenaient la foule. Les quatre suppliciés moururent héroïquement. Leurs pieds étaient déjà entravés d'une corde, leurs mains ligotées derrière le dos. On leur noua une troisième corde autour du cou. Et, après que les trappes eurent joué, les corps convulsés se balancèrent dans l'espace, les yeux hors de l'orbite et la langue pendante ...*bâillon de chair violette scellant à jamais, écrivit Séverine, ces lèvres coupables d'avoir parlé de justice et de vérité.*

**Maurice DOMMANGET**